

BROCANTE VINEUIL-SAINTE-FIRMIN

DIMANCHE 07 MAI 2023 - 5h à 18h

RENSEIGNEMENTS TEL : 03 44 58 95 00

PAR COURRIER : Comité des fêtes de Vineuil-Saint-Firmin, 1 rue de la duchesse de chartres, 60500 Vineuil-Saint-Firmin

PAR E-MAIL: comitedesfetesvsf@gmail.com

Les places sont attribuées selon la date de réception de l'inscription et des disponibilités restantes.

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Une photocopie recto verso de votre carte d'identité/passeport
- Le règlement en 2 chèques à l'ordre du « Comités des fêtes de Vineuil-St. Firmin » (stand et caution) (Les Chèques et la Carte d'Identité ou Passeport doivent être identique au nom sur l'Inscription)
- **Tout bulletin incomplet, ou non renvoyé, l'inscription ne sera pas validée.**

A envoyer par courrier du Comite à l'adresse ci-dessus

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse

Tél Portable :

Email :



<u>PARTICULIER</u> : Je réserve (3m minimum)	mètres à 8€ euros soit un total de	€
<u>PROFESSIONNEL</u> : Je réserve (6m minimum)	mètres à 8€ euros soit un total de	€ + Kbis

Ci-joint 2 chèques à l'ordre du « Comité des fêtes de Vineuil-saint-Firmin » l'un pour mon stand de € et l'autre pour la caution de 20€.

Demande particulière :

Je déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le règlement de la Brocante, déchargeant par la même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation.

Je suis responsable de mon stand et déclare renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol ou dégâts éventuels.

Fait à _____ Le _____

Carte d'identité N° _____ Ou Passeport N° _____

Signature

RAPPEL : IMPORTANT, C'EST ZERO DECHETS SUR LE SITE :

A LA FIN DE LA BROCANTE :

VOUS DEVEZ EMMENER VOS INVENDUS ET VOS ORDURES (N'OUBLIEZ PAS LES SACS POUBELLES)

L'association du Comité des fêtes de Vineuil-Saint-Firmin organise la brocante du Dimanche 07 mai 2023 sur la grande allée verte.

Un plan détaillé indiquant votre emplacement vous sera envoyé après inscription, deux semaines avant la brocante. Les organisateurs pourront accueillir les exposants dès 5h00 le 07 mai 2023. Vous voudrez bien prendre connaissance des quelques points suivants du règlement intérieur applicable tant aux particuliers qu'aux professionnels.

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- Toutes les réservations doivent être intégralement réglées à l'avance, aucune réservation n'est faite par téléphone. Les DEUX chèques sont à envoyer par courrier avec le bulletin d'inscription signé. (Les Chèques et la Carte d'Identité ou Passeport doivent être identique au nom sur l'Inscription)
- Toute place réservée et non occupée sera réattribuée dès 8h00 le 07 mai. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Les places sont attribuées selon l'ordre de réception des bulletins d'inscription avec les chèques. Aucun métrage supplémentaire ne sera attribué sur place.
- En cas de désistement, les sommes versées ne sont pas restituées.
- N'oubliez pas de fournir une copie de votre pièce d'identité recto-verso avec votre fiche d'inscription (envoyée par email).
- La vente d'objets ou de vêtements neufs est exclue sauf professionnel patenté inscrit au registre du commerce.
- Les professionnels doivent fournir une photocopie du document officiel (Kbis) attestant de leur activité.
- Tout stand à connotation politique ou religieuse n'est pas autorisé sur la brocante.
- La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. **La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.**
- **Le démontage des stands se fera à partir de 18h** ou anticipé sur autorisation des organisateurs. **LE SITE DEVRA ETRE LIBERE A 19H30**

IL EST IMPERATIF DE :

- Se conformer à l'arrêté municipal ainsi qu'au règlement de la manifestation.
- Faire preuve de courtoisie
- Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie et des Forces de Police qui œuvrent pour la sécurité de tous.
- Respecter l'environnement de la commune qui vous accueille et le Code de la Route pour le stationnement
- Toute personne tenant un stand devra impérativement reprendre tous ses invendus (la commune n'a pas à supporter un excès de retrait d'encombrants) et de ses ordures, d'où le chèque de caution de 20€.
- En cas de circonstances très exceptionnelles (intempéries, événements climatiques, actes de terrorisme, Pandémie) l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit à sa libre appréciation, soit sur injonction des autorités. Dans ce cas de force majeure, l'association remboursera le montant de votre inscription.
- Se conformer à la Loi du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie concernant les ventes au déballage : Modifications apportées par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 réglementation des ventes au déballage. Les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage (brocante de grenier) en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés 2 fois par an au plus. La signature de ce règlement vaut attestation sur l'honneur.

RAPPEL : IMPORTANT, C'EST ZERO DECHETS SUR LE SITE :

A LA FIN DE LA BROCANTE :

VOUS DEVEZ EMMENER VOS INVENDUS ET VOS ORDURES
(N'OUBLIEZ PAS LES SACS POUBELLES)